

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, alors que le Parlement discute du projet de loi C-73, qui place la Société canadienne des postes sur une toute nouvelle voie, un projet de loi qui a fait l'objet de nombreux commentaires, de très nombreux habitants de ce pays sont sceptiques et se demandent quelles en sont les raisons. Ils s'interrogent également sur l'avenir de ce projet de loi C-73 qui prévoit de vendre aux employés de la société 10 p. 100 de la valeur des actifs.

Si je reviens en arrière et si je regarde le rapport du Comité de la consommation et des affaires commerciales d'avril 1990, j'y trouve des recommandations qui, à l'époque, étaient plutôt alarmantes. Le comité recommandait que le gouvernement privatise la Société canadienne des postes une fois que celle-ci aurait atteint un rendement financier comparable à celui des entreprises privées et que les relations industrielles se seraient améliorées.

Ce que l'on nous dit, c'est que la société a de la valeur et que si nous résolvons certains des problèmes de relations professionnelles, nous devrions la privatiser.

• (1025)

À l'époque, le Parti libéral était fermement opposé à l'idée de vendre la Société canadienne des postes. Nous

Initiatives ministérielles

avons présenté un rapport minoritaire dans lequel nous avons soutenu qu'il ne serait vraiment pas bon de vendre cette société.

Cependant, le comité a décidé de donner suite à ce rapport et l'a présenté au Parlement en avril 1990. Nous voyons aujourd'hui les résultats de cette recommandation, de la partie initiale de cette recommandation voulant que l'on vende des actions aux employés.

Les recommandations 36 et 37 portaient sur les ventes au public et aux employés. Le gouvernement a mis en oeuvre la première étape.

À l'ouverture du débat, ce matin, j'ai pensé qu'il serait bon de mentionner ce que certains Canadiens pensent de ce projet de loi. Le *Toronto Star* nous donne une bonne idée de la façon dont les Canadiens perçoivent probablement cette mesure législative.

Je cite un article du *Toronto Star*:

La Société canadienne des postes ressemble de plus en plus à un bouvillon dans un parc d'engraissement.

On fait des pieds et des mains pour doubler les bénéfices et comprimer les coûts pour que, dans deux ou trois ans, les conservateurs puissent vendre, au plus offrant, cet animal politique récalcitrant.

Si tout se déroule comme prévu, la Société canadienne des postes pourrait réaliser un rendement de 14 p. 100 sur ses avoirs en 1993, et commencer à verser à Ottawa un dividende de 40 p. 100 sur ses bénéfices d'exploitation.

Cela revient à dire que les Canadiens paieront une nouvelle taxe puisque la Société canadienne des postes versera au gouvernement des dividendes de 40 p. 100 sur ses bénéfices de fonctionnement.

On dit même que pour la première fois, la Société canadienne des postes pourrait être obligée de payer l'impôt sur les sociétés. En surface, la campagne visant à obtenir un bilan avantageux est réussie. Cependant, si on gratte un peu, on peut voir quels sont vraiment les problèmes.

Si la société d'État a récemment connu du succès, elle y est parvenue au détriment des usagers des services postaux, qui ont vu les tarifs d'affranchissement augmenter. Tous ceux d'entre nous qui vont au bureau de poste savent que le prix des timbres augmente d'un cent, de 2 cents, de 3 cents et de 4 cents régulièrement.

Depuis que je suis député, j'ai vu, comme tous les Canadiens, le tarif d'affranchissement augmenter aussi régulièrement qu'une horloge, le 1^{er} janvier, chaque année. Le gouvernement a installé des superboîtes dans les nouvelles banlieues, ce qui donne aux Canadiens un